843 actes antichrétiens en 2025, dont 627 visant des églises : Valérie Boyer veut protéger les édifices du vandalisme et de la démolition

13/09/2026 à 14h29



La sénatrice LR des Bouches-du-Rhône Valérie Boyer présente dans le JDD les pistes de son rapport sur le patrimoine cultuel, encore à paraître. Elle souhaite mieux recenser les atteintes aux églises et renforcer leur protection face aux dégradations et aux démolitions.

Le ministère de l'Intérieur a recensé 843 actes antichrétiens en 2025, soit une hausse de 9 % par rapport à 2024. Le JDD cite, pour les faits visant spécifiquement les églises, un total de 627 et une progression de 8 %. Valérie Boyer estime que l'absence de plaintes systématiques laisse certaines atteintes hors des décomptes.

Parmi les mesures avancées figurent une protection intermédiaire pour les édifices non classés, l'obligation d'envisager une mise en vente avant certaines démolitions et un diagnostic structurel indépendant. L'objectif est notamment

de vérifier qu’un bâtiment est réellement irréparable.

La sénatrice défend aussi un suivi des incidents jusqu’aux réparations et aux suites judiciaires. Elle évoque une surveillance locale associant habitants, élus et responsables religieux, sur le modèle alsacien des « Veilleurs de mémoire ». Ces propositions ne sont pas encore des mesures adoptées.

Sources : Le JDD, 12 septembre 2026 ; ministère de l’Intérieur, bilan 2025.

Illustration : collégiale Saint-Ours à Loches, le 19 septembre 2015. Photo : N.duske / Wikimedia Commons, CC BY-SA 4.0, version redimensionnée.